

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTLAUR
DU 3 JUILLET 2017**

Etaient présents : MM. ANDRIEU Antonin, SAINT-GEORGES Hervé, FRABOULET Claudine, BACHET Jean-François, BORIES Chantal, BRUET Laurence, CATHARY Nicole, FAULKNER Soisik, FERRIE Jean, LEVEQUE Frédéric, MADIEC Stéphane, ROSSETTI Sylvain, SUNE Patrice.

Etaient absents excusés : BARADAT Eric.

Secrétaire de séance : C. FRABOULET.

L'an deux mil dix-sept, le trois du mois de juillet à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antonin ANDRIEU.

Convocation du 27 juin 2017

Ordre du jour :

- 1- Compléments éventuels à l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 mai 2017
- 3- Limitation de vitesse liée aux travaux d'accessibilité devant la Mairie
- 4- Personnel
- 5- Choix du Maître d'Œuvre pour l'aménagement de la salle de sports polyvalente
- 6- Rythmes scolaires
- 7- Questions diverses

Désignation d'un secrétaire de séance

1- COMPLEMENTS EVENTUELS A L'ORDRE DU JOUR

Je vous demande de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour 3 décisions modificatives demandées par le Trésorier.

Le Conseil Municipal autorise la demande qui fera l'objet de délibérations.

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

Le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la dernière séance.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 11 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

3- LIMITATION VITESSE 20KM/H - TRONÇON D114

Le Maire informe les élus que le Conseil Départemental a réceptionné les travaux d'accessibilité devant la mairie et que la commune doit procéder à une limitation de vitesse à 20Km/h au lieu de 30Km/h.

Par conséquent, il convient de reconsidérer le tronçon de la D114 à limiter pour une meilleure cohabitation et sécurité des usagers de la chaussée. Après discussion, c'est uniquement la place principale du village qui sera concernée, à savoir à partir du carrefour de la promenade de Rigal au pont de l'Eglise.

Il convient donc d'installer la signalétique et de prendre l'arrêté correspondant.

Vote à l'unanimité.

4- PERSONNEL

4-1 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ET PUBLICATION DE LA VACANCE D'EMPLOI

En raison de la fin du contrat en emploi d'avenir, le Maire propose aux élus la création d'un emploi permanent titulaire à temps non complet (20h/35h) d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à compter du 18 août 2017 pour assurer le poste d'agent d'accueil polyvalent.

Vote à l'unanimité.

4-2 CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF EN CDI ET PUBLICATION DE LA VACANCE D'EMPLOI

Le Maire informe les élus qu'à l'issue d'une période maximale de six ans, les collectivités ne peuvent reconduire le contrat de leur agent recruté en CDD sur la base des 1° au 5° de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 que par décision expresse et pour une durée indéterminée. Par conséquent, le prochain contrat signé le 1^{er} octobre 2017 avec l'agent postal sera donc un CDI.

Il convient donc de créer un emploi en CDI à temps non complet (15h/35h) d'adjoint administratif et de procéder à une vacance d'emploi.

Vote à l'unanimité.

4-3 MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS

VU le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale, modifié par le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010,

Considérant l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 13 juin 2017,

Le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il convient de mettre en place le Compte Epargne-Temps (CET). Il s'agit d'un dispositif permettant aux agents de droit public d'épargner certains jours de repos non utilisés sur une année :

Vote à l'unanimité.

5- CHOIX MAITRE D'ŒUVRE - AMENAGEMENT SALLE SPORTS POLYVALENTE

Le Maire informe le Conseil que les membres de la CAO se sont réunis le lundi 26 juin afin d'analyser les devis reçus pour l'aménagement de la salle de sport polyvalente. Trois architectes ont été sollicités mais seulement deux ont répondu.

Après analyse des références, compétences et taux des honoraires, il a été décidé de retenir l'offre la mieux disante de M. RESCLAUSE pour un montant de 22 658,29€ HT.

Approbation par l'assemblée du choix de la commission d'appel d'offre.

6- RYTHMES SCOLAIRES

Considérant la volonté des élus du SIVOS et du Conseil d'école et vu la parution du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaires des écoles maternelles et élémentaires publiques, il est proposé de revenir à la semaine des 4 jours d'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de revenir à la semaine des 4 jours d'école et de supprimer la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée prochaine.

Vote à l'unanimité.

7- DECISIONS MODIFICATIVES

7-1 DM 1 & 2 VIREMENT DE CREDIT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

A la demande du Trésorier, le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de procéder à des décisions modificatives afin de régulariser des écritures comptables datant 2013 relatives aux échéances d'emprunts.

L'une en section dépenses d'investissement, en procédant à un virement de 1 111,38€ du compte 2313 au compte 1641.

L'autre en section recettes de fonctionnement, en procédant à un virement de 1 111,38€ du compte 002 au compte 773.

Vote à l'unanimité.

7-2 DM 3 - VIREMENT DE CREDIT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A la demande du Trésorier, le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative pour déplacer de compte la somme due à Carcassonne Agglomération pour l'attribution de compensation, à savoir 26 555€. Du compte 6554 au 739211 en dépenses de fonctionnement.

Vote à l'unanimité.

8- QUESTIONS DIVERSES

Mme BRUET soulève le problème de la circulation des poids-lourds dans le Congoust : le danger associé à la circulation de ces poids-lourds, compte tenu de l'étroitesse et de la sinuosité de la route ; la chaussée déformée en raison de la fréquence ; la chaussée glissante en raison de la perte de moût de raisin. Elle s'interroge sur quelles actions pourraient mener les élus. M. SAINT-GEORGES propose de mener une action commune avec Camplong, tout autant concerné que nous.

Le Maire lui rappelle que cette question a été déjà évoquée et qu'il a déjà interpellé la Division Territoriale Corbières et Minervois à Lagrasse, le service des routes du Conseil Départemental ainsi que le Président lui-même lors de sa venue sur la Commune. A son niveau, il ne peut qu'alerter sur la dangerosité et ne peut pas faire interdire la circulation, il n'est pas compétent en la matière. Un courrier a été envoyé à la DTCM ainsi qu'au Vice-Président M. BARDIES, en charge de la Commission des Routes et Mobilités au Conseil Départemental de l'Aude.

M. SAINT-GEORGES rappelle que dans le cadre du projet de création d'un plan d'eau, il a obtenu l'accord de certains propriétaires mais que l'investigation doit se poursuivre. Il faut également s'assurer de l'accord préalable de la DDTM et de la Chambre d'Agriculture.

Mmes FRABOULET et CATHARY informent l'assemblée que lors de la dernière commission culture seulement trois membres étaient présents. Elles proposent de se regrouper avec la commission communication pour mobiliser plus d'élus.

Elles rappellent que ces derniers mois, ont été organisées des expositions en lien avec les animations de la bibliothèque mais que pour des raisons de logistique, il est préférable de les espacer et d'en programmer une par trimestre. Elles prévoient également de se rapprocher des associations et des écoles afin de leur proposer la salle d'exposition.

Elles prévoient également l'embauche d'une personne pour ouvrir la bibliothèque 3h le mercredi après-midi et accueillir les enfants et leurs parents, réaliser des animations et informatiser le service. Dans le cadre de la dynamique culturelle, l'Agglomération de Carcassonne permet aux communes d'intégrer leur réseau pour profiter d'animations professionnelles de qualité et le Conseil Départemental de financer certaines animations à hauteur de 70% par le biais de la bibliothèque départementale de l'Aude.

Mme FRABOULET informe les élus que le terrain multisports est ouvert au public au stade. L'inauguration aura lieu le samedi 16 septembre à 10h00 avec une animation sportive.

M. ROSSETTI propose qu'un accès piéton soit réalisé dans le ruisseau du château pour éviter aux enfants et aux scolaires d'emprunter la RD114 pour utiliser le city stade. Pour aménager ce nouvel espace de jeux, les anciens WC pourraient être restaurés, des tables de pique-nique installées et des arbres plantés.

M. MADIEC informe les élus de son projet d'aménagement paysager du pourtour de la sculpture d'AINI. Il prévoit de réunir la commission environnement dès septembre.

Mme BORIES en charge des cérémonies sollicite la mobilisation des élus pour les jeux d'enfants organisés le 14 juillet. Il semblerait que peu d'élus soient disponibles cette année pour organiser et encadrer cette animation. Elle ne sera donc probablement pas assurée.

M. LEVEQUE précise que l'entrée de l'appartement communal au-dessus de la mairie doit être remise en état.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.

Mme FRABOULET Claudine



M. ANDRIEU Antonin

